



L'éolien, pilier du monde d'après



L'ÉOLIEN

2^{ème} énergie renouvelable française en production,
1^{er} employeur ENR en France



Avec un parc installé de **16,6 GW**, la production d'électricité éolienne (34,1 TWh) a couvert en moyenne **7,2 %** de la consommation électrique française en 2019¹, soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 7 millions de foyers.

1. Source RTE

3,6 GW de projets éoliens en mer ont d'ores et déjà été attribués et seront mis en service à partir de 2021-2022. La PPE prévoit l'attribution d'environ **1 GW/an** de capacités additionnelles.



Le prix moyen de l'éolien terrestre s'établit, au dernier appel d'offres attribué (1^{er} avril 2020) à **62,9 €/MWh** sur 20 ans. L'énergie éolienne est **compétitive**, ses coûts sont **connus et maîtrisés sur l'ensemble de son cycle de vie** : ils comprennent le démontage et la remise en état des sites (garanties financières).

La compétitivité de l'éolien en mer s'est affirmée avec l'attribution de l'appel d'offres de Dunkerque à **44 €/MWh** sur 20 ans, en juin 2019.



La France compte environ **1 500 parcs** et **8 000 éoliennes installées**. Le développement de l'éolien est un levier efficace de **création d'emplois** et un **contributeur économique et social majeur des territoires** :

la filière éolienne compte, **18 200 emplois en France** et plus de **1 000 sociétés actives** dans l'éolien répartis sur l'ensemble du territoire et constituant un tissu industriel diversifié (Observatoire de l'éolien 2019).

chaque année, les collectivités locales (communes, départements, régions) perçoivent plus de **200 M€ de recettes fiscales**, en complément des **retombées socio-économiques** (emplois, création de valeur).

La **filière offshore** comptera à elle seule 4 usines d'éoliennes et de composants majeurs (Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire, Cherbourg et Le Havre) sur le territoire français.

VERS LE MONDE D'APRÈS



La production d'énergie éolienne est désormais considérée comme un secteur stratégique, indispensable à la vie de la Nation. Depuis le début de cette crise sans précédent, les entreprises de la filière ont assuré la continuité de la production d'énergie éolienne notamment en adaptant leur procédures d'exploitation et de maintenance afin d'assurer les conditions sanitaires requises pour les salariés. Ce maintien d'activité a entretenu une dynamique au sein de l'économie française. Cette dynamique s'amplifiera d'autant plus par la mise en œuvre de mesures de relance justes, vertueuses, pour un avenir écologique et solidaire.

Un Wind Deal : condition du Green deal à la française

Au-delà des mesures d'urgence qui ont été prises en lien avec les différents ministères et administrations, il sera fondamental que la filière fasse partie du plan de relance économique durable envisagé par le Gouvernement, en proposant un « Wind Deal », dans la perspective plus large d'un « Green Deal » français et européen :



L'éolien terrestre : pilier de la transition énergétique :

Mettre en place les mesures pour atteindre les objectifs PPE

►► **Lever des contraintes spatiales pour favoriser la libération d'espaces et une répartition équilibrée des parcs sur le territoire** (en lien avec le groupe de travail ministériel développement harmonieux de l'éolien terrestre).

►► Optimiser l'atteinte des objectifs énergie-climat grâce au **renouvellement facilité des parcs éoliens**, qui doit permettre de démultiplier la puissance installée (cadre optimisé pour le repowering).

Assurer un cadre économique et réglementaire stable pour le développement des parcs éoliens permettant l'atteinte des objectifs PPE

►► **PPE** : s'assurer de la déclinaison des volumes par régions ; fixer des objectifs régionaux et départementaux contraignants de délivrance des autorisations.

►► **Stabilité et prévisibilité des mécanismes tarifaires et d'attribution**, entrée en vigueur de la réduction du périmètre du guichet ouvert pour les petits parcs mi-2021 et respect du rythme des appels d'offres prévus dans la PPE.

►► **Assurer l'efficacité des procédures d'instruction et le respect des délais** grâce à un suivi détaillé et efficient et un renforcement des ressources des services.

►► **Accélérer certaines procédures** telles que la dématérialisation des consultations des CDNPS.

Assurer un report des délais de mise en service des projets impactés par la crise sanitaire, jusqu'à 12 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire

►► Délais de recours et de consultation : **ne pas retarder et pénaliser plus encore les projets suspendus en pleine instruction**. Ainsi pour les délais applicables aux recours et aux consultations

non expirés avant le 12 mars 2020, permettre la reprise des délais à compter de la cessation de l'état d'urgence initial (24 mai) pour la durée qui restait à courir le 12 mars 2020, sans que cette durée puisse être inférieure à sept jours (mesure commune avec l'éolien en mer).

Rendre possibles les améliorations au bénéfice des riverains de parcs éoliens notamment concernant le balisage pour « revenir aux nuits noires » dans nos campagnes

►► **Définir des normes et standards européens permettant d'accroître l'efficacité du secteur** : intégrer de l'éolien aux radars météorologiques, renforcer la coexistence avec les installations militaires et l'activité de l'aviation civile.

Soutenir l'intégration de l'éolien au réseau et au marché européen grâce à l'innovation notamment par la digitalisation et l'automatisation



Revenir dans la course européenne de l'éolien en mer :

Des mesures d'urgence doivent être prises pour accélérer les procédures et tenir les objectifs de la PPE en vigueur :



Déployer des bouées lidars en Normandie (large Barfleur et Nord-Ouest de Fécamp) dès que possible (après avis de la profession sur les points d'implantation). **Engager, dès que possible, le dialogue concurrentiel dès 2020 pour 2 projets de 1 GW et identifier 3 GW de capacités**, sur base des conclusions du débat public en cours.



Accélérer les procédures administratives pour l'AO5 Bretagne Sud (études de levée des risques) et lancer le débat public au plus tôt, pendant l'été 2020.



Déployer les bouées lidars, en amont des procédures de mise en concurrence, sur les façades maritimes concernées par les appels d'offres prévus par la PPE.



Saisir la CNDP pour le pour le lancement d'un appel d'offres au large d'Oléron, d'ici juin 2020 au plus tard.



Conserver l'objectif initial de saisine de la CNDP par la Ministre des projets éoliens flottants commerciaux en Méditerranée, à l'été 2020.



Faire adopter, par ordonnance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, une disposition législative visant à paralléliser la participation du public et la procédure de mise en concurrence.

D'autres mesures à court-moyen terme sont indispensables pour pérenniser le démarrage de la filière et concrétiser les objectifs



Accélérer le développement des projets éolien en mer en **instituant le premier et dernier ressort en Conseil d'état pour le traitement des recours concernant les futurs projets** – permettant de gagner près de 18 mois sur les calendriers d'exécution.



Renforcer significativement les ressources humaines et expertises du bureau éolien en mer de la DGEC pour traiter l'ensemble des sujets mentionnés (participation du public, levée des risques, AO, suivi des projets...).



En complément des exercices en cours, demander à l'administration déconcentrée de planifier à moyen-long terme le déploiement de l'éolien en mer sur l'ensemble des façades, pour assurer une meilleure visibilité aux filières de l'éolien en mer posé et flottant, et préparer la mise en œuvre des objectifs fixés par la PPE (horizon 2028) et au-delà.



Le monde d'après doit assumer et amplifier ses choix : la transition énergétique, écologique et solidaire

L'éolien est une solution incontournable du « Monde d'après », permettant une relance économique vertueuse, créatrice d'emplois au cœur de nos territoires, contribuant significativement à une électricité propre et durable et à la baisse des émissions carbone en Europe. C'est ce chemin que nous devons collectivement prendre, celui d'une production d'énergie et d'une économie plus résilientes, qui s'appuie sur des ressources locales, renouvelables et naturelles. Ce n'est qu'en empruntant ce chemin que nous parviendrons à transformer cette terrible crise en un point de départ pour une dynamique massive de lutte contre le réchauffement climatique.

La filière éolienne crée des emplois, près de 4 par jour et les retombées socio-économiques de l'éolien sur les territoires sont aussi un facteur d'augmentation de l'adhésion des Français. Tant pour l'éolien terrestre que l'éolien en mer, assurer le respect des objectifs et volumes contribuera à la relance de l'économie française. Dans ce cadre, FEE sera particulièrement attentive à la poursuite des échanges concernant le contenu local, français et européen, dans le cadre des travaux du Comité Stratégique de Filière « Nouveaux systèmes énergétiques » (CSF NSE). **L'énergie éolienne est un atout pour notre pays . Elle contribue à assurer notre sécurité d'approvisionnement en électricité, et la période que nous venons de traverser l'a largement démontré, tout en renforçant l'indépendance énergétique de la France.**

Il nous paraît opportun que l'État accompagne et soutienne en particulier les expertises et compétences françaises dans leurs points forts, par exemple dans le secteur de la French Tech (digitalisation, data, IA, smart grids).

En lien étroit avec la digitalisation en cours des filières électriques, il sera fondamental d'engager, dès 2020, la transformation du système électrique avec la mise en œuvre du SDDR 2019 tel que présenté par RTE et enrichi des contributions des filières, en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Il s'agit d'enjeux qu'il sera vital d'inscrire de façon pérenne dans la politique énergétique de notre pays . À ce titre, la nomination d'un **coordinateur national du développement éolien** pourrait être pertinente.

Par ailleurs, la transition énergétique de notre pays doit **être accompagnée de la mise en place d'une taxe carbone efficace** comportant un prix plancher de façon à inciter les acteurs à se tourner plus largement et plus vite vers les énergies décarbonées tout en assurant le financement pérenne de cette transition.

La transition écologique, le développement des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien, sont deux piliers sur lequel les emplois et la croissance de demain se construiront.

Le mouvement vers le monde d'après est déjà engagé en France et dans le monde, mais les grands mouvements doivent maintenant accélérer pour se concrétiser. Ce monde de demain repose sur la nécessité impérieuse de bâtir une société, une économie et même une croissance sur notre capacité à la résilience, sur notre capacité à l'efficacité, à la sobriété et à la production d'énergies issues de ressources renouvelables et naturelles.

Nous devons changer, rapidement et en profondeur, et c'est ce même changement que la filière éolienne met en œuvre chaque jour sur le terrain depuis près de 20 ans. La crise que nous traversons aussi dure et socialement coûteuse soit-elle, nous aura prouvé une chose : collectivement nous pouvons faire face. Et c'est bien la lutte contre le réchauffement climatique qui doit maintenant nous rassembler et nous unir, les solutions existent, l'éolien en fait partie, et c'est portés par cette dynamique, que nous devons tout mettre en œuvre pour concrétiser le changement.



fee.asso.fr

France Energie Eolienne

5, avenue de la République, 75011 Paris - Tél. : 01 42 60 07 41
contact@fee.asso.fr -  feeasso -  France.energie.eolienne